



S. Discréption :

Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 6/2025

Relatif à la réponse au Postulat de Monsieur Jan Krasnodebski intitulé : « sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois, la zone Littoral Parc et le village »
Demande de crédit de CHF 45'000.-

Rapport de la Commission d'Urbanisme étendue

Mesdames et Messieurs,

Pour ce préavis, la Commission d'urbanisme étendue, est composée de:

1. Monsieur Jan Draper, président
2. Monsieur Grégory Beth, membre
3. Monsieur Antoine Du Pasquier, membre
4. Madame Monica McDonnell, suppléante
5. Monsieur Jan Krasnodebski, membre supplémentaire

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 26 mai 2025 à la Maison de Commune de Buchillon en présence de Monsieur Pierre-Frédéric Guex, délégué pour l'élaboration et le suivi de ce projet, pour une séance d'échanges et de questions. A noter que M. Krasnodebski, auteur du postulat et résident du quartier, n'était pas encore nommé à la Commission étendue à cette date-là. La Commission étendue s'est aussi réunie le 11 juin 2025 en visio-conférence.

Vos serviteurs ont pu poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu les éléments de réponse pour notre rapport. Nous en remercions Monsieur Pierre-Frédéric Guex.

1. Rappel du préavis :

Le préavis a pour objet de répondre au postulat de M. Jan Krasnodebski daté du 14 novembre 2023 qui vise à étudier la faisabilité d'un plan d'aménagement en faveur des piétons entre le quartier des Grands-Bois et l'arrêt de bus "Buchillon, Grand Bois".

Ce quartier compte de nombreuses nouvelles maisons avec des familles et enfants et l'absence de balisage ou de zone sécurisés pour piétons rend l'endroit particulièrement dangereux notamment en période hivernale avec des jours raccourcis.

La Municipalité partage ce point de vue et souhaite sécuriser ce quartier comme cela a déjà été fait aux abords de l'école et dans les rues aux alentours. Différents projets ont été étudiés et la Municipalité propose une solution qui a reçu un accueil favorable de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

2. Discussion :

La Commission d'Urbanisme a abordé de nombreux points notamment celui des autres projets d'aménagement étudiés par la Municipalité – études que la municipalité a conduites avec l'aide d'un consultant expert dans le domaine.

La Commission a cherché de prime abord à comprendre les options disponibles et les contraintes dans le choix de ceux-ci et aussi à comprendre le processus d'étude de dossier.

Pour compléter sa compréhension du problème, la Commission a aussi pu consulter une étude de Comptage du Traffic au Grands-Bois effectuée par le Canton en 2021, étude mise à disposition à la Commission par le postulant et initialement obtenue par un Conseiller au Canton via une demande LInfo. Cette étude montre qu'il y a un traffic significatif toute la journée avec passage réguliers de véhicules de gros gabarit

2.1 Solution Proposées

Dans l'optique de sécuriser le trajet au maximum, de nombreuses alternatives ont été considérés et discutés avec la DGMR et finalement non-retenus comme les points suivants:

1. La création d'un chemin piéton en bordure de forêt.
Cette option n'a pas été retenue en raison des limitations très strictes pour les aménagements en bordure de zone forestière, et cette proposition impliquerait des ajustements à une route privée, ce que la commune n'a pas l'autorité de faire.
2. La création d'un sens unique de circulation sur la route des Bruyères.
Cette option n'a pas suscité d'opposition de la part des riverains mais de la part d'autres utilisateurs comme les conducteurs de véhicules agricoles. Cela demanderait aussi de très longues discussions avec la DGMR.
3. La création d'une zone limitée à 50 Km/h sur la route des Bruyères entre les Grands-Bois et l'arrêt de bus.
Le Canton s'y oppose car il s'agit d'une zone située hors localité et donc limitée à 80 Km/h.
4. La pose de gendarme couché (dos d'âne).
Ceci est strictement interdit sur une route limitée à 80km/h et ce genre d'installation crée beaucoup de nuisances sonores dû au décélérations et accélérations des véhicules.

5. La Création d'un trottoir surélevé, des Grands-bois à la route des Bruyères.
Cette option aurait suscité l'opposition des propriétaires des terrains adjacents, que ce soit pour garder un accès direct au terrain ou contre un élargissement de la route.
En effet des terrains auraient dû être préempté afin de maintenir une largeur de route réglementaire.
6. La question de l'éclairage public n'a pas été évaluée en raison des coûts possiblement élevés et de la durée des travaux possiblement rallongées.

Dans ces conditions, la Municipalité, à la vue de toutes les contraintes précédemment citées, propose une solution simple et rapide à mettre en place et à un coût raisonnable, solution qui sera validé par le Canton sans mise à l'enquête.

Il s'agit de la pose de Bande Longitudinale pour Piétons (BLP) qui consiste en une bande de lignes jaunes le long de la route et sécurisé par l'installation de potelets en métal aux emplacements stratégiques. Il s'agit du même type de BLP déjà présent le long de la rue de la Délèze et entre Buchillon et St Prex, mais avec une protection supplémentaire de potelets pour les piétons. De plus l'espace d'1m20 entre les potelets et le bord de la route reste compatible pour le passage des personnes à mobilité réduite.

Une BLP est au regard de la loi considérée comme un trottoir et est donc réservée uniquement aux piétons, ce n'est ni une piste cyclable ni une zone autorisée aux parcages des voitures. Il a été noté de nombreuses fois par le passé que des véhicules étaient garés le long de la route et débordait systématique sur la chaussée ce qui rend le passage pour les piétons encore plus dangereux. Ces incivilités resteront interdites avec l'ajout de la BLP.

2.2 Processus d'étude

En termes de processus suivis, la Municipalité, avec l'aide d'un consultant externe, a consulté les riverains directs de la route des Bruyères pour comprendre l'impact de différents aménagements. Elle a été aussi en contact étroit avec le Canton via la DGMR pour valider ou non les options choisies.

En revanche, la municipalité n'a pas consulté ou impliqué les habitants du quartier à l'origine de la requête, et ce en raison du grand nombre d'options à valider ce qui aurait, selon les dires de la Municipalité, rendu la gestion de ce dossier encore plus complexe et l'aurait encore plus retardé.

La Commission regrette cette décision qui rendra le travail d'explication et l'adoption par la population concernée du présent préavis plus compliquée. Les habitants du quartier des Grands-Bois (Croix—Blanches II) se sentent en effet, à tort ou à raison, délaissés et peu entendus par la Municipalité, un postulat ayant été nécessaire pour qu'enfin leurs préoccupations soient entendues. Une consultation, telle que demandée dans le postulat,

avec les habitants aurait été une opportunité d'apaiser les relations et simplifier toutes les discussions futures.

S'il est logique que la diversité des options d'aménagement à évaluer a eu une incidence négative sur le délai de traitement du postulat, il n'est pas clair pour la Commission quelle part de ce délai vient du temps « perdu » à attendre des réponses de la DGMR – la dernière demande de validation ayant été faite fin mars.

En ce sens, la commission note aussi que ce préavis est en même temps une réponse au postulat et une proposition d'aménagement répondant à la requête du postulat. Cette combinaison a été validé conforme par le préfet car elle va dans le sens du postulat et permet d'accélérer la mise en place d'une solution répondant au postulat.

2.3 Coûts

La commission tient finalement à souligner qu'aucune entreprise n'a été approché par la Municipalité, aucun devis n'a été reçu et aucune date de travaux a été estimée. Bien que la demande de crédit de CHF 45'000 semble raisonnable à la vue des travaux envisagés, il y a un risque que les devis reçus soient bien supérieurs au crédit accordé - si tel est le cas, une nouvelle demande de crédit devra être validée auprès du conseil communal.

Aucun coût d'entretien supplémentaire ne sont attendus pour cet aménagement. En particulier, les potelets sont métalliques et ne devront pas être remplacés régulièrement – mis à part d'éventuels incidents par des automobilistes peu attentifs.

A noter qu'afin de pouvoir réaliser rapidement cet aménagement et à moindre coût, l'installation d'un éclairage public n'a pas été étudiée par la Municipalité.

3. Points en suspens :

Un certain nombre de points restent ouverts du point de vue des habitants du Quartier pour compléter, si nécessaire, la sécurisation de ce secteur via l'ajout de BLP.

- L'éclairage de la route de la Bruyère et de la route des Grands-Bois. Ce parcours reste très sombre la nuit et en hiver alors que la majorité des autres quartiers de Buchillon bénéficient d'un éclairage public.
- Le trafic routier. Celui-ci reste intense et à vitesse élevée, avec passage quotidien de gros véhicules - comme le montre l'étude de comptage réalisée par le Canton au Grands-Bois en 2021.

4. Conclusion :

La Commission salue ce projet qui adresse un problème de sécurité évident ; elle salue aussi la diversité des solutions envisagées et l'implication directe de professionnels - Consultant, DGMR – dans l'élaboration du projet

La commission regrette toutefois la non-implication des habitants du quartier concerné par ce projet d'aménagement et le manque de communication en amont avec ceux-ci. Cela risque de générer une incompréhension et un rejet du projet malgré le travail pour trouver une solution réaliste et conforme aux exigences du Canton.

La Commission recommande à la Municipalité de prendre en compte les points restés en suspens et évoqués dans la section 3 que ce soit via une séance d'information aux habitants du quartier, qui pourrait amener une étude et préavis complémentaire pour une 2ème phase d'aménagement de la route des Bruyères et de la route des Grands-Bois.

La Commission soutient l'approche proposée par la Municipalité qui consiste en la mise en place d'une BLP, un élargissement partiel de la route de Bruyères et la pose de Potelets comme étant réaliste dans le contexte des différentes réglementations.

En conclusion, la Commission étendue recommande au Conseil d'accepter le préavis 6/2025 dans sa version telle que proposée par la Municipalité.

Pour la Commission d'Urbanisme Etendue, Buchillon, le 13 juin 2025

Jan Draper, président



Grégory Beth, membre

Antoine Du Pasquier, membre

Monica McDonnell, suppléante

Jan Krasnodebski, membre supplémentaire

